


**World Food  
Programme**
**Programme  
Alimentaire  
Mondial**
**Programa  
Mundial de  
Alimentos**
**برنامج الأغذية  
العالمي**

EBSecretariat/2013/073

10 décembre 2013

Le Secrétariat du PAM a l'honneur d'informer les États membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) que, conformément à l'article V(a) du Statut du PAM, le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO ont élu, le 25 avril et le 7 novembre 2013, et le 3 décembre 2013 respectivement, les États suivants pour siéger au Conseil d'administration du PAM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014:

| <b>Date de l'expiration du mandat (1)</b> | <b>Membres élus par le Conseil de la FAO</b>   | <b>Membres élus par le Conseil économique et social</b>                    |
|---|--|--|
| 31 décembre 2014                          | Australie (3)<br>Brésil<br>Ghana (2)<br>Luxembourg (3)<br>Slovaquie<br>Tunisie             | Chine<br>Guatemala<br>Japon<br>République tchèque<br>Royaume-Uni<br>Zambie |
| 31 décembre 2015                          | Afganistan<br>États-Unis d'Amérique<br>Italie<br>Mexique<br>Ouganda<br>Philippines         | Fédération de Russie<br>Inde<br>Iraq<br>Pays-Bas<br>Sierra Leone<br>Suisse |
| 31 décembre 2016                          | Afrique du Sud<br>Allemagne<br>Arabie saoudite<br>Canada<br>Colombie<br>Guinée équatoriale | Burundi<br>Cuba<br>Norvège<br>Espagne<br>Éthiopie<br>Pakistan              |

Le Secrétariat saisit cette occasion pour informer les États membres que le Conseil d'administration du PAM élira son Bureau à sa première session ordinaire de 2014, qui devrait se tenir les 10 et 11 février 2014.

Les élections au Conseil économique et social pour la période triennale 2014/2015/2016 ont eu lieu le 25 avril (Burundi, Éthiopie, Cuba, Norvège et Pakistan) et le 7 novembre 2013 (Espagne). L'élection au Conseil de la FAO pour la même période triennale s'est déroulée le 3 décembre 2013.

(1) Il s'agit de la période de trois ans pour laquelle les Membres sont élus par le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO, respectivement. Pendant cette période, les États membres peuvent laisser leur place pendant un ou deux ans à un autre État membre.

(2) Le siège occupé par roulement a été attribué au Ghana; il sera attribué à un pays de la Liste A



pour 2012/2013/2014, de la Liste B pour 2015/2016/2017, de la Liste A pour 2018/2019/2020, et de la Liste C pour 2021/2022/2023.

(3) La Belgique et la Suède ont fait part de leur décision de laisser leur place par voie d'une lettre envoyée par la Présidence de la liste D, datée du 25 novembre 2013, et indiqué que ces deux sièges seraient occupés par l'Australie et le Luxembourg en 2014.